

Adhérez à l'USM pour l'année 2024 !

Chers collègues,

L'USM a un nouveau site internet : venez, voyez, visitez, [surfez ici](#) ! Retrouvez-y [nos actualités](#), nos activités sur les réseaux sociaux, nos publications (notamment le NPJ, la newsletter, le guide vos droits) et d'autres infos intéressantes.

Les informations plus confidentielles réservées à nos adhérents sont sur [l'espace adhérent](#). Pour y accéder, il faut être à jour de sa cotisation pour 2024 😊

Pour adhérer en 2024, voici comment faire

L'adhésion 2024 est 100% en ligne ! Vous avez le droit d'informer vos trésoriers régionaux que vous avez (ré)-adhéré mais vous ne passez pas par eux.

C'est moins compliqué que Chorus-DT mais quelques explications s'imposent :

1. Cliquez en-haut à droite de la [page d'accueil](#) sur le bouton **ADHERER** Utilisez **EDGE** sur les ordinateurs justice, ou privilégiez vos ordi perso ou téléphones ! Vous arrivez sur la page qui vous vante les mérites de l'USM, l'intérêt d'adhérer, et vous trouverez aussi ici la [plaquette de l'assurance professionnelle MMA](#) (que je vous mets aussi en lien ici) qu'on vous conseille vivement de souscrire (on ne prend pas de commission mais je vous assure que malheureusement, elle sert !).

Cliquez ensuite sur le bouton « Adhésion en ligne 2024 » :

[Adhésion en ligne 2024 →](#)

Pour les plus pressés, [cliquez ici directement](#)

2. Cliquez sur le bouton « Inscription » dans le rectangle bleu correspondant à votre situation au moment de l'adhésion : Auditeur de justice ou futur magistrat ; 2nd grade et MTT ; 1^{er} grade ; HH ; Honoraire.

Attention, on ne triche pas, on vérifie et votre qualité de (futur) magistrat, et votre grade 😊

3. **Remplissez le formulaire** intégralement (de toute façon, vous n'avez pas le choix, la plupart des rubriques sont obligatoires !)

4. **Répondez aux 2 questions** relatives à votre inscription à la liste USM et à la réception du NPJ. Ces choix peuvent toujours être modifiés en cours d'année : pour la liste USM, vous pouvez toujours vous désinscrire en envoyant un mail vide, sans objet à usm-unsubscribe@listes-usm.org (voir FAQ n°10 ci-après) ; pour le NPJ, m'envoyer un mail pour modifier votre choix de réception ou votre adresse de réception.

5. **Choisissez votre moyen de paiement :**

- CB en une fois ;
- Paiement en 3 fois sans frais ;

Lorsque vous payez en ligne, HelloAsso, qui est un module de paiement gratuit pour nous, vous suggère une contribution volontaire à leurs frais et services. Vous pouvez la modifier jusqu'à la réduire à zéro en cliquant sur **Modifier la contribution volontaire**.

- Paiement par chèque. (**MERCI DE PRIVILEGIER LES PAIEMENTS DIRECTS EN LIGNE**, c'est beaucoup de boulot de gérer les chèques !!!)

Suivez les consignes jusqu'au bout pour **valider votre paiement**.

6. Recevez vos identifiants pour accéder à l'espace réservé aux adhérents. En principe, l'identifiant est votre mail et le mot de passe générique est : usm2023. Vous allez recevoir un lien pour modifier ce mot de passe si vous le souhaitez.

L'espace adhérent contient les actualités plus confidentielles, les informations pratiques sur vos UR (**l'USM en région**), nos **publications** en version intégrale, une **boîte à outils** géniale et bien pratique que nous allons enrichir au fil du temps (vous avez même le droit de participer en envoyant des fiches pratiques à n.aubeneau@syndicat-usm.fr !)

FAQ : résoudre les bugs !!

(oui, on est au ministère de la justice, donc la modernisation des outils se fait en douceur 😊)

1. Inutile de chercher vos anciens identifiants, ils ne servent à rien
2. Vous n'avez pas à vous connecter pour pouvoir adhérer. Les identifiants (que vous ne recevez qu'après avoir rempli le formulaire d'adhésion) ne servent qu'à aller sur l'espace adhérent.
3. Comme les **navigateurs** justice datent du Moyen-Age, procédez à l'adhésion de préférence depuis votre téléphone ou depuis un ordinateur personnel. Sinon, sur les ordinateurs justice, utilisez EDGE.
4. **En cas de bug**, si vous avez commencé à remplir le formulaire d'adhésion et que ça a malencontreusement planté avant validation du paiement, vous devriez pouvoir reprendre en cliquant sur le petit caddie en haut à droite (entre CONTACT et la loupe) :



Idem si lorsque vous cliquez sur les rectangles bleus, il ne se passe rien, cliquez sur le caddie. Vous devriez retomber sur votre formulaire. En principe, le formulaire ne garde enregistrés que votre adresse postale et votre tarif d'adhésion, il faut ressaisir tout le reste (assurance, nom, prénom, etc.).

Reprenez le remplissage de tout le formulaire et validez le paiement.

5. Si vous vous êtes énervé et que vous avez cliqué partout, vous risquez d'avoir **plusieurs tarifs dans votre panier**... Pas de panique, vous trouverez un bouton « Modifier mon panier » qui permet de retirer ce qui n'a rien à y faire. Sinon, cliquez sur ce lien : <https://www.union-syndicale-magistrats.org/panier/> pour ce faire.
6. **Si vous ne recevez pas de mail**, c'est peut-être que vous avez tapé trop vite et entré une adresse mail erronée... Envoyez-moi un mail, je rectifierai et vous enverrai un lien de réinitialisation du mot de passe.
7. **Si vous avez créé plusieurs comptes** (avec différentes adresses mail), prévenez-moi, que je puisse nettoyer le fichier et ne pas compter des adhérents en double !

8. Si vous avez validé votre adhésion en ayant cliqué sur « je ne souhaite pas souscrire à l'adhésion facultative à l'assurance professionnelle » et que **vous avez des remords**, envoyez un chèque du montant de l'assurance (90€ pour ceux qui ont moins de 2 ans de fonction au 1^{er} mars 2024, 180€ pour les autres, y compris les MHFJ) au siège de l'USM : USM – 18 rue de la grange batelière - 75009 PARIS en expliquant que vous avez adhéré en ligne et que vous souhaitez ajouter une cotisation à l'assurance. Merci d'éviter quand-même, parce que c'est du boulot derrière pour rectifier 😊 Envoyez en même temps un mail à contact@syndicat-usm.fr et n.aubeneau@syndicat-usm.fr pour nous informer.
9. Si vous avez validé plusieurs fois votre paiement (surveillez vos comptes !), envoyez-moi un mail (voir ci-dessous), on vous **remboursera le trop-perçu**.
10. **Pour se désinscrire de la liste USM** : Suspendre provisoirement la reception des mails : envoyer un mail à sympa@listes-usm.org sans objet avec seulement dans le corps du message : SET usm NOMAIL (SET usm MAIL pour rétablir).
Se désinscrire définitivement de la liste : envoyez un mail vide, sans objet à usm-unsubscribe@listes-usm.org
Pour toute autre demande, veuillez contacter n.aubeneau@union-syndicale-magistrats.org ou mariannig.imbert@justice.fr
11. N'hésitez pas à revenir vers moi **en cas de problème** : n.aubeneau@union-syndicale-magistrats.org ou n.aubeneau@syndicat-usm.fr ; si vous êtes trop nombreux à vous plaindre ou à me demander de l'aide, le temps de réponse sera plus long... je m'en excuse par avance !
12. Notre trésorier national, Thierry Griffet t.griffet@union-syndicale-magistrats.org, et notre secrétaire, Christine Collard contact@union-syndicale-magistrats.org, sont également à votre disposition pour répondre à vos questions.
13. **Respirez**, le passage à l'ère 2024 va bien se passer, merci de votre patience !

Votre soutien nous est précieux, rejoignez-nous !

Votre fidélité nous est précieuse, réadhérez !

Bien à vous,

Natacha AUBENEAU

Secrétaire nationale de l'**Union Syndicale des Magistrats**

Rédactrice en chef de la revue trimestrielle « Le nouveau pouvoir judiciaire »

mail : n.aubeneau@union-syndicale-magistrats.org

[Pour adhérer à l'USM, c'est par ici !](#)